

# **MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE SECTEUR UC**

---

Par délibération en date du 7 décembre 2020, l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol a prescrit la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 8 du Plan local d'urbanisme de la commune de Tremblay-en-France portant sur le secteur du Centre-Ville (Uc).

La modification proposée vise à renforcer le caractère urbain de certaines voies existantes ou à créer, notamment celles présentant des linéaires de commerces ou d'activités en rez-de-chaussée:

- sur le boulevard de l'Hôtel de Ville, il s'agit de permettre l'implantation à l'alignement dans le prolongement de la façade du bâtiment existant de la Poste, pour garantir une cohérence en matière d'alignement et d'implantation des activités sur ce boulevard ;
- sur la place Maurice Audin, il s'agit également de permettre l'implantation à l'alignement des voies pour renforcer le caractère urbain de la place et de conserver une homogénéité avec l'opération existante implantée à l'alignement des voies.

À ces titres il s'agit, sur le plan de zonage, d'identifier graphiquement des axes où les constructions nouvelles doivent obligatoirement être implantées en alignement.

La mise à disposition du public se déroulera du 12 janvier au 12 février 2021 inclus.

Le dossier de modification simplifiée accompagné d'un registre permettant le recueil des observations du public sera consultable à la mairie de Tremblay-en-France, service de l'Urbanisme, situé 18 boulevard de l'Hôtel de Ville - 4<sup>e</sup> étage - Hôtel de Ville de Tremblay-en-France :

- du lundi au samedi : 8h30 à 12h.

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur les sites internet de Paris Terres d'Envol et de la Ville de Tremblay-en-France aux adresses suivantes :

- <https://www.paristerresdenvol.fr/>
- <https://www.tremblay-en-france.fr/>

Les observations pourront être également adressées par écrit à : Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol - Modification simplifiée n° 8 du PLU de Tremblay-en-France - BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois Cedex.

À l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté en Conseil de territoire qui pourra en délibérer pour adopter le projet tenant compte des avis émis et des observations du public.